

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 281-250-1917 déléguant M. Bellot, chef de cabinet pour procéder aux légalisations de signature (aux lieu el place de M. le Gouverneur).

n° 281-250-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 août 1917

Numéro JO
n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro
31 août 1917

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la décision en date 28 août nommant M. Bellot, administrateur de 3e cl. des colonies chef de cabinet du Gouverneur, Vu les nécessaires du service.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Bellot, chef de cabinet, est délégué pour procéder aux légalisations de signatures au lieu et place de M, le Gouverneur de la côte Française des Somalis et Dépendances. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

FILLON.